

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU LUNDI 26 JANVIER 2015 A 20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 1 du 14 janvier 2015, de convocation par tous ménages et par affichage public, une assemblée ordinaire a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits : 464
Electeurs et électeurs présents : 29**

**Président : M. Walter Rufer
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateur : M. Bruno Creti**

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le président donne lecture de l'

- 01.- Ratification du procès-verbal de la dernière assemblée**
- 02.- Discuter et décider l'achat de deux véhicules de transport par le SIS 6/12 et voter le crédit de Fr. 208'894.—TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions**
- 03.- Présentation, discussion et voter le budget 2015, la quotité d'impôt et les taxes communales**
- 04.- Présentation et acceptation du décompte pour l'aménagement d'une digue dans le secteur du Montchaibeux**
- 05.- Présentation et acceptation du décompte pour la transformation du local ancienne poste Tilleuls 1**
- 06.- Présentation et acceptation du décompte pour la construction d'un trottoir secteur route de Delémont – Au Vieux Village**
- 07.- Discuter et voter un crédit de Fr. 195'000.—, sous réserve de subventions, pour la rénovation du centre culturel. Le financement sera entièrement couvert par les fonds bourgeois. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement**
- 08.- Discuter et décider d'accorder le droit de cité à Mme Zhanna Bayrychenko**
- 09.- Divers**

Le président informe que le point 6 est retiré de l'ordre du jour, qui, selon Nadine Flury le décompte est à finaliser.

Aucune autre modification n'étant demandée, le président donne la parole à Francis Meyrat qui tient à rendre un hommage particulier à Matteo Creti, ancien maire qui a passé 10 années au sein de la Commune soit 4 ans en tant que conseiller communal et 6 ans à la mairie. Ce soir M. Creti est excusé pour raisons professionnelles.

M. le maire tient encore à féliciter M. Rodolphe Gerber, nouveau conseiller communal pour avoir accepté son mandat. Ces personnes sont sincèrement remerciées et une petite attention leur est remise.

Le président passe au point

01.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mars 2014 publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch. Aucune modification n'a été demandée, le président passe au vote et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

02.- Discuter et décider l'achat de deux véhicules de transport par le SIS 6/12 et voter le crédit de Fr. 208'894.—TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions.-

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Francis Meyrat informe l'assemblée que la gestion des comptes du SIS est tenue avec rigueur, ce qui a permis de faire des réserves suffisantes pour financer ces deux véhicules. Le remplaçant de M. Brahier, M. Jacques Montavon est à disposition pour répondre aux questions éventuelles.

- A M. Marc de Gasparo que la subvention par EcaJura correspond à Fr. 125'329.40.
- Nous prenons acte de l'intervention de M. Jean-Marc Voisard que Peugeot est une entreprise à notre frontière vers laquelle il est possible d'avoir une approche.
- M. Jacques Montavon répond et informe que le SIS a demandé 3 offres pour des véhicules 4 x 4.

Le président passe au vote par main levée et c'est à l'unanimité que l'achat de deux véhicules de transport par le SIS 6/12 est accepté.

M. Jacques Montavon est sincèrement remercié de s'être déplacé et prend congé.

03.- Présentation, discussion et voter le budget 2015, la quotité d'impôt et les taxes communales.- Le président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité. Il donne ensuite la parole à M. Rodolphe Gerber, conseiller communal qui présente les budgets de la Commune et de la Bourgeoisie par projection murale en donnant les explications sur les principales différences.

- Au sujet des écoles, M. Emmanuel Ory tient à préciser qu'en cas de fermeture de classes il n'y a pas d'économie et d'autre part si le poste traitements est plus élevé ce ne sont pas des augmentations de salaire mais une nouvelle répartition des charges qui provoque cette hausse.

- Finances – amortissement du patrimoine administratif, il est répondu par Francis à M. Voisard qu'un emprunt arrivant à terme en ce début d'année a été négocié en prêt à 1% et nous allons profiter d'amortir le plus possible nos dettes étant donné que les banques commencent de relever les taux.

Le budget de fonctionnement de la Commune boucle donc avec un déficit de Fr. 22'044.—

Concernant la Bourgeoisie, Francis précise qu'une baisse des revenus sur les immeubles est liée aux baisses de loyers demandées, conséquence de la baisse du taux hypothécaire.

Concernant le compte forestier il présente un découvert de Fr. 2'200.--.

Le budget de la Bourgeoisie boucle avec un bénéfice présumé de Fr. 31'200.--.

Les taxes suivantes sont inchangées.

Revenu et fortune 2,1 – taxe immobilière 1‰ – taxe des chiens F 50.--.

Service des eaux : taxe de base par habitation Fr. 100.-- - consommation eau potable Fr. 2.20 m³ – eaux usées Fr. 1,20 m³ – forfait nouvelles constructions Fr. 200.--.

La taxe des ordures ménagères : par ménage Fr. 40.--, plus par personne physique Fr. 40.-- - personnes morales Fr. 90.--, 140.— et Fr. 230.-- - plus taxe au sac.

Allocations de naissance Fr. 500.—par nouveau-né.

Le président passe au vote et le budget est accepté à l'unanimité.

04.- Présentation et acceptation du décompte pour l'aménagement d'une digue dans le secteur du Montchaibeux.

L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, la parole est donnée à Nadine Flury.

Les travaux ont été réalisés selon la présentation faite en assemblée communale du 1^{er} juillet 2013 devisés à Fr. 12'000.—.

Le décompte se monte à Fr. 10'374.20 dont Fr. 7'400.—à charge de la Bourgeoisie et Fr. 2974.20 à charge communal

Le président passe au vote et le décompte est accepté à l'unanimité.

05.- Présentation et acceptation du décompte pour la transformation du local ancienne poste Tilleuls 1.

L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, la parole est donnée à Francis Meyrat.

Le crédit de Fr. 33'250.—voté en assemblée communale le 31 mars 2014 n'a pas été dépassé puisque le décompte se monte à Fr. 29'705.15.

Le local est loué pour un salon de coiffure depuis juin dernier.

Le président passe au vote et le décompte est accepté à l'unanimité.

06.- Trottoir - retiré

07.- Discuter et voter un crédit de Fr. 195'000.—, sous réserve de subventions, pour la rénovation du centre culturel. Le financement sera entièrement couvert par les fonds bourgeois. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.- L'entrée en matière étant acceptée, la parole est donnée à Francis Meyrat.

Il tient à préciser que ce montant ne sera pas totalement à charge de la Bourgeoisie étant donné que nous obtiendrons des subventions de l'Etat à raison de 30% et peut-être encore pour les travaux d'isolation, du sponsoring et des fonds propres sont encore à chercher.

Ce soir on présente un projet global de rénovation de cette chapelle étant donné que la toiture est en très mauvais état, le clocher risque de tomber, sous la toiture il y a une benne de tuiles cassées à débarrasser et même si l'assemblée refuse le reste, il est urgent de refaire cette toiture et le drainage.

Francis fait un rappel historique de la chapelle Notre-Dame de la Salette :

- 1868 Projet de construction de la chapelle
- 1869 Construction de la chapelle Notre-Dame de la Salette
- 1870 Bénédiction de la chapelle le 19 septembre
- 1872 Monseigneur Eugène Lachat érige canoniquement la chapelle le 6 septembre
- 1872 Fondation de l'Archiconfrérie de Notre-Dame réconciliatrice des pêcheurs
- 1965 L'assemblée paroissiale de Courrendlin décide de la construction d'une nouvelle chapelle
- 1969 Bénédiction de la nouvelle chapelle le 28 septembre
- 1977 L'assemblée bourgeoise vote un crédit de Fr. 25'000.—pour la restauration de l'ancienne chapelle transformée en centre culturel
- 1983 Inauguration du Centre culturel de Rossemaison (CCR) le 15 janvier

Francis poursuit en informant que sur demande de la Bourgeoisie, la totalité des travaux est ainsi présentée ce soir tout en mettant l'accent sur l'urgence au niveau de la toiture. Il rappelle également que ce bâtiment est dans la liste des biens culturels.

-M. Emmanuel Ory demande s'il est prévu un écran et le matériel de projection.

Francis répond que nous avons l'écran mais pas le matériel de projection. D'autre part nous n'avons pas de volume pour ranger tables et chaises qui actuellement sont stockées devant le tableau électrique, le bouilleur est caché au fond, il fonctionne jour et nuit, il faut le faire détartrer.

-M. Charles Cuttat demande si l'assemblée bourgeoise aura son mot à dire dans ce dossier.

Francis répond que du point de vue légal l'assemblée communale est souveraine.

Il a proposé un premier jet à l'assemblée bourgeoise et suite aux remarques faites, il a adapté le budget en incluant la peinture, les fenêtres etc. On va travailler ensemble tout en sachant que cet immeuble appartient à la Bourgeoisie.

-M. Jean-Marc Voisard propose que l'Office de la culture se mette à disposition pour nous aider.

Le président passe au vote et le crédit de Fr. 195'000.—est accepté à l'unanimité.

08.- Discuter et décider d'accorder le droit de cité à Mme Zhanna Bayrychenko. L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, le président demande à l'assemblée si M. Jean-Marc Cuttat, membre de la famille de Zhanna Bayrychenko peut rester pour le débat ce qui est le cas.

Francis Meyrat présente la requête de Mme Zhanna Bayrychenko visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

Zhanna Bayrychenko est née le 3 novembre 1992 à Kherson en Ukraine, fille de Ihor et Oksana Bayrychenko, elle vit actuellement avec sa maman et son beau-père à Rossemaison, rue Rière l'Oeuchatte No 3 depuis 2005.

Elle a suivi l'école obligatoire en Ukraine de 1998 à 2005, une année de français dans une classe allophone à Porrentruy de 2006 à 2007, le collège à Porrentruy de 2007 à 2008, le lycée cantonal à Porrentruy de 2008 à 2011 et depuis elle est étudiante à l'Université de Lausanne. Elle est de langue maternelle russe et parle également l'ukrainien, le français et un peu l'allemand. Elle est au bénéfice d'un permis C.

Le président passe au vote et le droit de cité est accordé à l'unanimité à Mme Zhanna Bayrychenko.

09.- Divers.-

- **Place de compostage** : Marie-Madeleine Chapuis informe que la place de compostage est actuellement fermée car des travaux seront entrepris rapidement

Il est répondu à M. J.-M. Voisard que les déchets peuvent être amenés à Soyhières dans le dépôt de M. Fleury derrière les machines Crelier. Ceci dit la durée des travaux est de 1 à 2 jours maximum.

- Contrôle de vitesse : M. Max Houbbi demande si des contrôles ont été faits. Oui répond Francis Meyrat 3 contrôles et un retrait de permis. Nadine confirme que les contrôles ont été faits à 7 heures et midi et peu de problèmes constatés.

M. Marc de Gasparo demande à réguler la circulation à la rue Es-Planches. Francis est au courant et a été interpellé à plusieurs reprises. Il demande quelque peu patience car RFJ va déménager dans une nouvelle construction.

- François Steulet relève que la sortie de la rue Vers la Beuchille est peu visible à cause de la haie et beaucoup de véhicules sortent sur la rue des Grands-Champs, la pose d'un miroir pourrait être envisagée.

Nadine Flury informe que lors d'une visite sur les lieux avec Mme Werth et M. Fehlmann ces derniers se sont engagés à descendre la haie de ce côté-là, elle va contrôler que cela se fasse mais ceci n'empêche pas la pose d'un miroir. Elle va également mettre le panneau aux normes.

- Raymonde Frei demande quelles sont les règles pour une haie entre deux propriétés, Nadine Flury va constater sur place.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée, il est 21 h 45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Walter Rufer

La secrétaire :

Solange Pheulpin